



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-269

Déposé le : 25.09.18

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

**L'utilisation non thérapeutique de l'armoire à pharmacie familiale**

## Texte déposé

L'accès à l'information a été révolutionné par internet. Cette révolution a été particulièrement bénéfique pour la formation, de l'école obligatoire jusqu'aux formations tertiaires.

Les recherches en ligne permettent à nos jeunes, dès l'école obligatoire et de façon très autonome, de compléter leurs connaissances et de travailler sur des présentations ou des travaux à rendre, tout en s'épargnant de multiples trajets à la bibliothèque. Ils peuvent également obtenir rapidement des informations utiles sur des formations, places de stage ou d'apprentissage.

Malheureusement, les compétences de recherche en ligne développées par nos adolescents leur permettent de trouver tout aussi facilement des informations qui, autrefois, étaient d'accès bien plus compliqué. C'est ainsi que des "recettes" de cocktails à base de produits se trouvant couramment dans l'armoire à pharmacie familiale (sirop antitussif ou antihistaminique destiné à lutter contre les symptômes liés aux rhinites allergiques, par exemple) sont maintenant à portée de clavier.

En effet, moyennant quelques mots-clés, une simple recherche internet aboutit sur une pléthore de sites détaillant la marche à suivre pour mixer des boissons psychoactives. Certaines "recettes" ne contiennent que des médicaments "familiers" et anodins, parfois en vente-libre en pharmacie, dont peu de parents appréhendent le véritable potentiel psychotonique.

La codéine est un opiacé très utile pour le traitement symptomatique d'une toux sèche; utilisée pour ses propriétés antitussives et antalgiques, elle possède des effets euphorisants à haute dose. Associée à de l'alcool ou des boissons énergisantes, son effet psychotrope est décuplé. Son utilisation à des fins récréatives comporte des risques de dépendance; et un surdosage peut entraîner une dépression respiratoire. Or, son usage non thérapeutique, notamment par les jeunes, serait en hausse dans plusieurs pays européens, dont la Suisse, notamment en tant qu'ingrédient de la *Purple Drank*, "la boisson violette".

Le but de cette interpellation est de connaître l'ampleur de ce phénomène chez les adolescents et jeunes adultes vaudois, ainsi que, le cas échéant, les mesures mises en place pour l'éradiquer ou en prévenir l'apparition.

Elle s'interroge, de manière plus générale, sur l'abus de médicaments par les jeunes.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- 1) Quelle attention porte le Service de Santé Publique sur ce phénomène ?
- 2) Des tentatives d'achat de médicaments à but récréatif par des adolescents ont-elles été rapportées à l'office du médecin cantonal, si oui, quelles mesures ont été prises -y compris d'éventuelles initiatives individuelles de pharmacies vaudoises- ?
- 3) La consommation de tels "cocktails" par la population vaudoise est-il connue, et, si oui, quelle en est la fréquence ?
- 4) Existe-t-il des statistiques vaudoises ou un suivi des admissions/consultations aux services d'urgence suite aux abus de médicaments (tant à visée récréationnelle que tentamen), notamment chez les jeunes, et, le cas échéant, quelle en est l'épidémiologie (distribution/âge, régions, médicaments incriminés) ?
- 5) Quels moyens et canaux<sup>1</sup> de prévention ont été mis en place dans le Canton de Vaud concernant les risques liés à l'utilisation non thérapeutique de médicaments par les jeunes ?

<sup>1</sup> mise en garde des patients lors du retrait des médicaments en pharmacie ou au moment de la remise de l'ordonnance, actions préventives en milieu scolaire, circulaire d'information destinés aux parents d'élèves adolescents ?

Commentaire(s)

Conclusions

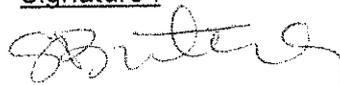
Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

BUTERA Sonya

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s)

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

Liste des député-e-s signataires – état au 28 août 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Echenard Cédric
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard <i>Chevalley</i>	Evéquož Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

## Liste des député-e-s signataires – état au 28 août 2018

Joly Rebecca

Jungclaus Delarze Susanne

Keller Vincent

Krieg Philippe

Labouchère Catherine

Liniger Philippe

Lohri Didier

Luccarini Yvan

Luisier Brodard Christelle

Mahaim Raphaël

Marion Axel

Masson Stéphane

Matter Claude

Mayor Olivier

Meienberger Daniel

Meldem Martine

Melly Serge

Meyer Keller Roxanne

Miéville Laurent

Miéville Michel

Mischler Maurice

Mojon Gérard

Montangero Stéphane

Mottier Pierre François

Neumann Sarah

Neyroud Maurice

Nicolet Jean-Marc

Paccaud Yves

Pahud Yvan

Pernoud Pierre André

Petermann Olivier

Podio Sylvie

Pointet François

Porchet Léonore

Probst Delphine

Radice Jean-Louis

Rapaz Pierre-Yves

Räss Etienne

Ravenel Yves

Rey-Marion Alette

Rezso Stéphane

Richard Claire

Riesen Werner

Rime Anne-Lise

Rochat Fernandez Nicolas

Romanens Pierre-André

Romano-Malagrifa Myriam

Roulet-Grin Pierrette

Rubattel Denis

Ruch Daniel

Rydlo Alexandre

Ryf Monique

Schaller Graziella

Schelker Carole

Schwaar Valérie

Schwab Claude

Simonin Patrick

Sonnay Eric

Sordet Jean-Marc

Stürner Felix

Suter Nicolas

Thalmann Muriel

Thuillard Jean-François

Treboux Maurice

Trolliet Daniel

Tschopp Jean

van Singer Christian

Venizelos Vassilis

Volet Pierre

Vuillemin Philippe

Vuilleumier Marc

Wahlen Marion

Wüthrich Andreas

Zünd Georges

Zwahlen Pierre